

aussi de la présentation de mesures législatives. On ne peut faire au Canada ce qui se fait si facilement et si fréquemment aux États-Unis grâce à leur régime congressionnel.

En Nouvelle-Zélande, en Australie et dans certains autres pays du Commonwealth, il y a des dispositions pour la présentation de bills publics d'initiative parlementaire, mais cela ne se fait pas plus souvent qu'au Canada. Mais il en est autrement au Royaume-Uni. Par exemple, depuis 18 ans, selon mes calculs, quelque 170 bills publics d'initiative parlementaire ont été conçus, présentés, adoptés et mis en vigueur, acquérant force de loi—c'est-à-dire une moyenne d'un peu moins de dix bills par session. Il est évident que le gouvernement du Royaume-Uni a trouvé une formule viable. Cela présente un grand intérêt, monsieur l'Orateur, de voir quels sont certains de ces bills et l'importance qu'ils ont, et il s'agit seulement de bills publics d'initiative parlementaire.

J'ai deux listes que l'on peut obtenir du service de la recherche de la bibliothèque du Parlement. Elles indiquent que depuis 1949, de simples députés ont pu faire adopter les lois suivantes: Adoption Act, Married Women (Maintenance) Act, Law Reform Act, Slaughter of Animals Act, Small Lotteries and Gaming Act, National Insurance Act, Advertisements (Hire Purchase) Act, Matrimonial Proceedings Act, Divorce (Insanity and Desertion) Act, et modifications—les députés se rappellent évidemment que la loi du divorce qui a fait la première brèche dans le bloc solidaire des motifs de divorce a été présentée comme bill public d'initiative parlementaire par sir Alan Herbert. Les lois suivantes: Fatal Accidents Act, Clean Rivers Act, Consumer Protection Act, Rural Waters Supply Act, Landlord and Tenant Act, Oil and Navigable Waters Act, Antarctic Treaty Act and Clean Air Act sont quelques-unes des 170 lois que j'ai citées et qui montrent l'importance de certaines mesures législatives d'initiative parlementaire. Elles ont été débattues et adoptées par les Communes et la Chambre des Lords et font maintenant partie des statuts d'Angleterre. L'Angleterre ne s'est pas écroulée; l'Angleterre n'est pas tombée en ruines parce que de simples députés ont pu présenter à la Chambre des bills d'intérêt public qui sont devenus lois. Pourquoi ne pouvons-nous en faire autant ici?

• (5.10 p.m.)

Même si mon temps est limité, j'aimerais signaler comment on a accompli cela au Royaume-Uni, non pour suggérer de copier aveuglément les règlements en vigueur au Royaume-Uni, mais tout simplement pour démontrer que la chose est possible sans faire perdre de temps au gouvernement, comme cela se fait au Royaume-Uni où on consacre 20 jours à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Il y a 20 vendredis dont 10 sont réservés aux bills publics d'initiative parlementaire et dix aux avis de motions émanant des députés. Il y a un vote, tout comme chez nous, mais celui-ci concerne en fait les députés plutôt que les bills. Ainsi, si j'ai la chance de m'assurer un droit de priorité dans le tirage au sort, même si je n'ai pas de bill à proposer, je puis aller trouver mon ami de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) qui,

[M. Baldwin.]

lui, a peut-être un bill et lui dire: «Prenez ma place!» En fait, c'est ainsi que sir Allan Herbert a présenté son bill sur le divorce qui a constitué une si grande innovation dans les lois du Royaume-Uni. Il n'avait pas eu de chance lors du tirage au sort, mais la chance favorisa l'un de ses amis que l'on persuada de présenter le bill sur le divorce en question.

Des dix jours réservés aux bills publics d'initiative parlementaire, six sont consacrés à la deuxième lecture. 20 députés se disputent par tirage au sort les droits de priorité pour ces six jours. Les six premiers arrivent, bien entendu, au premier rang pour le vendredi. Le septième peut opter, s'il le souhaite, pour la deuxième place un autre vendredi, etc. Les quatre derniers jours sont réservés aux étapes finales d'un bill. Toute la journée lui est consacrée. Ayant franchi l'étape de la deuxième lecture, il est ensuite transmis au comité, puis à la Chambre des Lords, après quoi il revient. Les quatre derniers vendredis sont réservés aux étapes finales de l'adoption d'un projet de loi. Il en résulte que sept, huit ou neuf bills sont adoptés chaque année.

C'est très bien d'avoir de longues listes de bills publics d'initiative parlementaire inscrits au *Feuilleton*, et M. l'Orateur a fait des observations à ce sujet, mais à mon avis, la plupart des députés seraient prêts à sacrifier l'inscription au *Feuilleton* de 10, 12 ou 15 bills pour avoir la possibilité d'en présenter au moins un au cours des quatre sessions parlementaires, avec l'espoir raisonnable qu'il puisse être adopté. Je ne veux déprécier aucunement les efforts du gouvernement, car il doit avoir l'initiative d'un projet de loi et le présenter, mais j'ai la certitude que le Parlement serait incomparablement plus efficace en traitant les problèmes du pays si les députés avaient quelques chances de présenter des questions à débattre et à trancher qui, à leur avis, devraient finir par devenir lois. A mon avis, monsieur l'Orateur, il faudrait renvoyer cette question au comité afin qu'il puisse l'étudier à fond.

En vertu de notre régime nous sommes limités à 40 périodes d'une heure, plus du temps supplémentaire après l'expiration des 40 jours. A mon arrivée à la Chambre nous consacrons un jour entier à l'étude de bills privés. J'ai oublié combien de jours étaient alors prévus. Nous faisons face à cette époque au même problème qu'aujourd'hui. Les bills et les motions étaient discutés jusqu'à épuisement. Pourquoi les gouvernements craignent-ils de prêter oreille aux propositions pratiques, intelligentes et raisonnables que présentent de tous les côtés de la Chambre de simples députés? Le gouvernement est protégé. La constitution interdit qu'il soit fait appel au Fonds du revenu consolidé pour les dépenses prévus dans les mesures que présentent les députés. Mais en ce qui concerne les problèmes sociaux d'aujourd'hui, les députés se doivent, de par leurs connaissances et leur expérience—eux, les porte-parole de leurs électeurs et du peuple canadien—de présenter des propositions sensées sur des questions que les bureaucrates qui vivent dans des tours d'ivoire prendraient des années à comprendre. J'insiste donc pour qu'on étudie la question.